

AVIS DE MARCHÉ

travaux

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresses

Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Charles II, 14-15, BE-6000 Charleroi, Code NUTS: BE32B, Contact : Madame Valérie DEJAIFFE. Tél.: +32 71860504. E-mail: valerie.dejaiffe@charleroi.be. Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

I.3 Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL) <https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Bureau d'Etudes communal, BE, 327, chaussée de Lodelinsart, BE-6060 Gilly, Code NUTS: BE, Contact : Madame Valérie DEJAIFFE. Tél.: +32 71860504. E-mail: valerie.dejaiffe@charleroi.be.

Adresse principale : (URL) www.charleroi.be

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique via (URL) : <https://eten.publicprocurement.be>

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

II.1 Étendue du marché

II.1.1 Intitulé

Entité - Marché stock pour la réparation de bétons
N° de référence: 02.2023.11

II.1.2 Code CPV

45262330: Travaux de réparation d'ouvrages en béton

II.1.3 Type de marché

Travaux

II.1.4 Description succincte

voir II.2.4

II.1.6 Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots?: Non

II.2 Description

II.2.3 Lieu d'exécution

Code NUTS: BE32B

Lieu principal d'exécution:

II.2.4 Description des prestations (nature et quantité des travaux)

Objet des travaux : Entité - Marché stock pour la réparation de bétons.

Les travaux comprennent notamment :

- Réparation des bétons de façades extérieures ;
- Réparations de colonnes ;
- Peinture ;
- Echafaudages ;

II.2.5 Critères d'attribution

Prix

II.2.7 Durée

En mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

II.2.1 Information sur les variantes

0

Des variantes seront prises en considération: Non

II.2.1 Information sur les options

1 Options: Non

II.2.1 **Information sur les fonds de l'Union européenne**

3 Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1 **Conditions de participation**

III.1.1 **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

1

Liste et description succincte des conditions :

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

A. Pour les sociétés belges :

Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application TELEMARC, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres.

La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application TELEMARC.

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère :

Le soumissionnaire annexera à son offre :

Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres).

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après :

- Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.

- L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises.

Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s).

Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes ... (voir documents du marché)

III.1. **Capacité économique et financière**

2 Liste et description succincte des critères de sélection :

1.

Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la sous-catégorie D21 , classe 4, ou à défaut la preuve que l'entrepreneur remplit les conditions d'obtention d'agrément d'entrepreneur dans la catégorie et la classe exigées. Durant l'exécution du marché, aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe déterminée.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Sous-catégorie D21 aucune commande ne pourra être supérieure au montant de la classe 4.

Agrément requise: D21 (Ravalement et remise en état des façades), aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe 4.

III.1. **Capacité technique et professionnelle**

3 Liste et description succincte des critères de sélection :

1. Le soumissionnaire doit disposer d'un ratio chiffres d'affaires/effectif annuel sur les trois dernières années. Par effectif, on entend le personnel employé par le soumissionnaire qu'il soit d'encadrement ou ouvrier.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux):

1. Le ratio doit être au maximum égal à 500.000 EUR par travailleur sur les trois dernières années (année par année et pas en moyenne).

Agrément requise: D21 (Ravalement et remise en état des façades), aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe 4.

III.2 **Conditions concernant le marché**

III.2. **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

3

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché: Non

Section IV : Procédure

IV.1 **Description**

IV.1. **Type de procédure**

1

Procédure ouverte

IV.1. **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

3

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre: Non

IV.2 **Renseignements administratifs**

IV.2. **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

2

IV.2. **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

4

Français.

IV.2. **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

6

En mois : 6

IV.2. **Modalités d'ouverture des offres**

7

Date:

Heure locale:

Lieu :

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1 **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: Non

VI.2 **Informations sur les échanges électroniques**

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3 **Informations complémentaires**

Informations complémentaires concernant l'introduction des offres/candidatures: Nom : Bureau d'Etudes communal

Adresse :327, chaussée de Lodelinesart à 6060 Gilly

Personne de contact : Valérie Dejaiffe

Téléphone : 071/860.560

E-mail : valerie.dejaiffe@charleroi.be

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering

<https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4 **Procédures de recours**

VI.4. **Instance chargée des procédures de recours**

1

Conseil d'Etat, Rue de la Science 33, BE-1040 Bruxelles (Etterbeek). Tél.: +32 22349611.

VI.5 **Date d'envoi du présent avis**
07/08/2025